



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique fiscale commune

Question écrite n° 339

Texte de la question

M Michel Pelchat demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget quelles mesures il compte mettre en œuvre pour harmoniser notre fiscalité avec celle de nos partenaires de la CEE en vue de l'échéance de 1992.

Texte de la réponse

Reponse. - L'adaptation progressive de notre fiscalité aux impératifs du grand marché intérieur européen constitue l'une des préoccupations centrales du Gouvernement. Des études approfondies ont été engagées dans le cadre de différentes instances de réflexion : groupe de travail sur la fiscalité de l'épargne, commission de réflexion économique, groupe de travail sur le secteur des banques et des assurances. Les premières conclusions de ces travaux font actuellement l'objet d'un examen très attentif de la part du Gouvernement. Il n'est donc pas possible, dans l'immediat, de préjuger des mesures qui seront prises au vu des résultats de ces études et, en particulier, des propositions que la commission doit formuler avant la fin de l'année 1988 dans le domaine de l'épargne.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 339

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2115